

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé. Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
Prix de Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 100 frs Etranger : Port en sus					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage) 1

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la Propriété Foncière

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal civil de Kpalimé, Lomé, Zio, Kara, Sotouboua, Tône.

Suivant réquisition, n° 14 839 déposée le 1^{er} juin 1990, M. Sambo Outouloum et Mme Agbalessi Akuwo, épouse Sambo, profession de commerçants,

demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 30 ha 42 a 80 ca, situé à Kpélé, sous-préfecture d'Agou, connu sous le nom de Garba-Copé et borné au nord par la propriété de Souza, au sud et à l'est par la collectivité Adabra et à l'ouest par la collectivité Adabra et la propriété Tchango.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 840 déposée le 1^{er} juin 1990, Mme Bellow Ayawovi, née Apegnan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin Nukafu (Toyota Bar), Rue Follygan L 1285, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 09 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par la propriété Amégboh Assouvi, au sud par la propriété El-Hadj Agbéré Tchamba, à l'est par une rue non dénom-

mée et à l'ouest par les propriétés Kluvi Folly et Mme Apéléte Massan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 841 déposée le 1^{er} juin 1990, M. Koudité Komlan Mawuli, profession d'employé à la Banque Commerciale du Ghana, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Agoè-Nyivé, commune de Lomé, connu sous le nom de Caveli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 101, à l'est par le lot n° 95 et à l'ouest par les lots n°s 92 bis et 93 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 842 déposée le 1^{er} juin 1990, M. Koudjaho B. Kouassivi, profession de chef de consignation à l'OTP-Kpémé, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 87 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par le lot n° 1 et une rue non dénommée, à l'est par les lots n°s 5 bis et 6 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 843 déposée le 5 juin 1990, Mlle Ino-Kafu-Ata Akossiwa Aboni, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise (s/c de M^c Adjoa Aquereburu, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de

8 ha 75 a 31 ca situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Novémé et borné au nord par les propriétés Agblevon Komlan et Alagbo Yawo, au sud par la propriété Klutse Gon, à l'est par la propriété Vivon Adedze et à l'ouest par la propriété Yassou Komi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 844 déposée le 6 juin 1990, M. Gnassounou-Akpa Semanou, profession d'agent de Banque à la B.T.D., demeurant et domicilié à Lomé — Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 29 a 01 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Apédokoè Gbomamé et borné au nord par la collectivité Aguidzi et la propriété Attisso Amego, au sud et à l'est par la propriété Attisso Amego, à l'ouest par la propriété Agbeyibo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 845 déposée le 6 juin 1990, M. Grunitzky Adoh, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 97 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 54 et 55.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 846 déposée le 6 juin 1990, M. Doglo Dansomon, profession de revendeur, demeurant et domicilié à Lomé (Agoè-Nyivé), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 79 a 11 ca

situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Wli Loluiweko et borné au nord par les propriétés Agbedam et Aholou, au sud par les propriétés Koumedzro, Dola et Anaglan, à l'est par les propriétés Aholou et Kpotima et à l'ouest par les propriétés Tameklo et Kpotima.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 847 déposée le 6 juin 1990, M. Yamba Malic, profession de Technicien géomètre, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 17 ca situé à Dapaong, commune de Dapaong connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 233 et 234.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 848 déposée le 8 juin 1990, Mme da Silveira Adjélé, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé — Tokoin Gbossimé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 59 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 630, au sud par une rue en projet, à l'est par le surplus du lot n° 629 et à l'ouest par le lot n° 628.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 849 déposée le 11 juin 1990, M. Novinyo Yao, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé-Novissi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 4 a 70 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le T.F. 13354 R.T., au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le T.F. 13953 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 850 déposée le 11 juin 1990, M. Amédonou F. Obubé, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2896, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2892 et à l'ouest par le lot n° 2890.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 851 déposée le 12 juin 1990, Mme Lassey, née Sossou Adjovi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Ablogamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 77 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Humbi et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 264 et à l'est par le lot n° 266.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 852 déposée le 12 juin 1990, M. Amévoh Zomayi, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoè, Cité de l'Union, 28 Rue Malfakassa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 96 a 44 ca situé à Togblékopé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Akoïn et borné au nord par la collectivité Aky Akoété, au sud par la route Togblékopé Alinka, à l'est par la collectivité Aboga et à l'ouest par la propriété Gbefé Axadeta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 853 déposée le 12 juin 1990, M. Amévoh Zomayi, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawoè, Cité de l'Union, 28 rue Malfakassa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 39 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 820, au sud par le lot n° 811, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n° 810 et 819.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 854 déposée le 13 juin 1990, M. Ali Nadjombé, profession de militaire, officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, camp R.I.T., et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 92 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 773, au sud par le lot n° 777, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 775.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 855 déposée le 13 juin 1990, M. Gbeasor Ayewoanou, profession d'agent de la BCEAO à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre

foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 08 ca situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, connu sous le nom de Yokélémodji et borné au nord par le lot n° 35, au sud par le lot n° 47, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 856 déposée le 13 juin 1990, M. Ayeh Kossi, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Dakar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 08 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Yokélémodji et borné au nord par le lot n° 39, au sud par la route Kpalimé — Yokélé, à l'est par les lots n° 5 et 7 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 857 déposée le 14 juin 1990, M. Afoda-Sébou Da-Blécé, profession d'architecte, demeurant et domicilié à Lomé, 5 rue des Mouettes, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 76 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 188 et à l'ouest par les lots n° 183 et 185.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 858 déposée le 19 juin 1990, M. Tchaa Adjoua, profession d'ingénieur en Industrie alimentaire à la Brasserie du Bénin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togo-

laise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 93 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par la collectivité Akoussou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 859 déposée le 20 juin 1990, Mme Doe-Bruce Viédzéapé, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Aflao-Gakli, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1017, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 1010 et 1018 et à l'ouest par le lot n° 1008.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 860 déposée le 20 juin 1990, M. Kouévidjin Assénku Messan, profession de conseiller d'Orientation demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 15 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1205 b, au sud par le T.F. N° 14485 R.T., à l'est par la route de raccordement et à l'ouest par le lot n° 1206 a.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 861 déposée le 20 juin 1990, M. Kouévidjin Assé'nku Messan, profession de conseiller d'Orientation, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75 a 13 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoè-Agble'gan et borné au nord par la propriété Sewonou Djidan, au sud par la propriété Mississo Djidan, à l'est par la propriété Edi Djidan et à l'ouest par les propriétés Ehon et Sewonou Djidan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 862 déposée le 20 juin 1990, M. Kouévidjin Assé'nku Messan, profession de conseiller d'Orientation, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 96 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Yokoè-Agblé'gan et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Ativon Gbétème et à l'ouest par la collectivité Djidan Avudeka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 863 déposée le 20 juin 1990, M. le Pasteur Agbi-Awumé Yawo, profession de Modérateur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, 1, Rue Tokmaké, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 50 a 57 ca situé à Noépé, préfecture du Zio et borné au nord par la propriété Kossode Abuneke, au sud par la collectivité Gonyui, à l'est par les collectivités Govi et Tsikponou et à l'ouest par la route Noépé — Kovié.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 864 déposée le 26 juin 1990, M. Bataba Koutakou, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togo-

laise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord par les lots n° 792 et 793, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 795 et à l'ouest par les lots n° 789 et 790.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 865 déposée le 26 juin 1990, M. Tazo Gbati Essotakou, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 67 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 185 et à l'ouest par le lot n° 190.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 866 déposée le 26 juin 1990, M. Sogo Tchaou, profession d'agent de police demeurant à Anèho et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 56 ca situé à Sotouboua préfecture de Sotouboua connu sous le nom de Tchitchao et borné au nord par les lots n° 526 bis — 527 et 528, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 534 et à l'ouest par le lot n° 532.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 867 déposée le 26 juin 1990, M. Djossou A. Zannou, profession de plombier demeurant et domicilié à Lomé — Klikamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la

République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 95 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1511, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1509.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 868 déposée le 27 juin 1990, Mlle Johnson Adjoa, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, 5 Avenue de Calais, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1791, au sud par le lot n° 1789, à l'est par le lot n° 1798 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 869 déposée le 27 juin 1990, M. Tagba Abi Tchao, profession de biologiste, demeurant et domicilié à Lomé, 153 Avenue Duisburg, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 52 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par les lots n° 606 et 607, au sud par les lots n° 601 bis, 602 bis et 603 bis, à l'est par le lot n° 604 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 870 déposée le 27 juin 1990, M. Laye Kouassi Ayayi, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé - Boulevard du 30 Août (face au camp), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise

d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52 a 29 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'ouest par la propriété Avougnito Kokou, au sud par la collectivité Agbevon et à l'est par la collectivité Edah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 871 déposée le 27 juin 1990, M. Akpémado Edzo, profession de directeur diocésain, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 41 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 872 déposée le 27 juin 1990, M. Konvi Kossi, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé (Techi) et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 19, à l'est et à l'ouest par les lots n° 20 a et 20 c.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 873 déposée le 27 juin 1990, M. Ponkorgo Mamadou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Pogyogou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Djisnaba et à l'est par la propriété Ponkorgo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 874 déposée le 27 juin 1990, M. Ponkorgo Mamadou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14 a 72 ca situé à Cinkassé, préfecture de Tône, connu sous le nom de Pogyogou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Djisnaba

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 875 déposée le 27 juin 1990, M. Ponkorgo Mamadou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 63 ca situé à Cinkassé, préfecture de Tône et borné au nord par la propriété Boukari, au sud par la propriété Akpabie, à l'est par la propriété Djisnaba et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14 876 déposée le 27 juin 1990, M. Agbenuti Komla Ganyo, profession d'agent technique de la statistique, demeurant et domicilié à Lomé - Aflao-Gakli majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 59 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Gakli et borné au nord

par les lots n^{os} 1010 et 1018, au sud par le lot n^o 1019 bis, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 14 877 déposée le 28 juin 1990, Mme Amévi Savi de Tové, née Tossoukpè, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 2 a 25 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Cité "Habitat" et borné au nord-ouest par la propriété Vovor, au sud par une rue non dénommée et à l'est par la propriété Mme Balema.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 14 878 déposée le 29 juin 1990, Mme Vossah Djatougbé, profession d'infirmière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 11 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n^o 182 A, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n^o 181.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 14879 déposée le 29 juin 1990, Mlle Wilson-Bahun K. Délali, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par le lot n^o 24, au sud par le lot n^o 28, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n^o 27.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 14880 déposée le 4/7/90, Mlle Addra Acakpo Kayi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 19 ca 64 situé à Lomé Agbalépédogan, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet de 14 m, au sud par le lot n^o 1460, à l'est par le lot n^o 1473 et à l'ouest par le lot n^o 1471.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 14881 déposée le 4/7/90, Mlle Addra Acakpo Kayi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca 38 situé à Lomé Agbalépédogan, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n^o 1504, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n^o 1495 et à l'ouest par le lot n^o 1497.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n^o 14882 déposée le 4/7/90, Mme Addra Acakpo Afiavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 83 a 49 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Noumatékpo Gakpé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14883 déposée le 5/7/90, M. Goeh-Akué Adoté Dodji, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé - Tokoin Abovey, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le titre foncier n° 13880 RT, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 148 et à l'ouest par le lot n° 152.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14884 déposée le 5/7/90, M. Yawo P. Gbogbo, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, agissant en son nom et au nom de ses frères et sœurs à savoir :

- 1 Efalowobu Gbogbo
- 2 Messa Gbogbo
- 3 Husuke Gbogbo
- 4 Avesi Gbogbo
- 5 J. S. Gbogbo
- 6 J. Gbogbo
- 7 J. K. Gbogbo
- 8 J. K. Gbogbo
- 9 Egbé Gbogbo
- 10 Quadjo Gbogbo
- 11 Kwassi Gbogbo
- 12 Alugba Gbogbo

demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 34 ca situé à Adawlato, Commune de Lomé et borné au nord par la rue du grand marché, au sud par le titre foncier n° 521 de Lomé, à l'est par les T. F. n° 389 T.T. et 521 de Lomé et à l'ouest par la rue des pêcheurs.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers J. Gbogbo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14885 déposée le 6/7/90, M. Ali Atti Bi-Ayé-Foh, profession d'inspecteur des Impôts, demeurant et domicilié à Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 70 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une route non dénommée, au sud par le lot n° 66 bis, à l'est par la propriété Alla Séméha et à l'ouest par un passage de 6 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14886 déposée le 9/7/90, Mme Bamezon-Toulou Didi Kayi, profession de juriste/linguiste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 70 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 286, à l'est par le lot n° 293 et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14887 déposée le 9/7/90, M. Yao Kouma Améfi, profession d'ingénieur d'Agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M^c Yao Dzonoukou, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 86 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 2093 et 2094, à l'est par le lot n° 2113 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14888 déposée le 9/7/90, Mme Abbey A. V. Beniwa, née Johnson, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 56 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 25 et 26, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14889 déposée le 9/7/90, Mme Folly Labité, veuve Magré, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Attiegou et borné au nord par le lot n° 791, au sud par le lot n° 787, à l'est par le lot n° 789, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14890 déposée le 9/7/90, Mlle Seddoh Héléti Amassa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hédzranawoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 9, à l'est par les lots n° 17 et 18, à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14891 déposée le 9/7/90, M. Gogué Tchabouré, profession de professeur à l'Esteg à l'U.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M^e S. T. Adjetey, Notaire à Lomé), demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao Avénou-Batomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao Avénou-Batomé et borné au nord par le lot n° 433, au sud par le lot n° 431, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 427.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14892 déposée le 9/7/90, M. Kpownie Ayénam, profession de directeur adjoint de l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de

la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 10 ha 96 a 99 ca situé à Davié Assomé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Golowu et borné au nord par la collectivité Safui, au sud par les collectivités Azuma, Djessodé et Sika Attisso, à l'est par Ega Awoudoé et la collectivité Sika Attisso, à l'ouest par Oméré et la collectivité Azouma.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14893 déposée le 10/7/90, Mme Tengande Souguilimpo, née Djamongue, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé-Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Tengande Ali Sidibéwendé, employé à GTA, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Centrale nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 605, au sud par le lot n° 609, à l'est par le lot n° 608 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Tengandé Ali Sidibéwendé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14894 déposée le 10/7/90, M. Gorowe Tchayaou Sabi, profession de ingénieur informaticien, demeurant et domiciliée à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 13 ca situé à Aflao Totsigan, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1000, à l'est par le lot n° 1010 et à l'ouest par le lot n° 1008.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14895 déposée le 10-7-90, Mme Latré Lawson, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti,

consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 86, au sud par les lots n° 82 et 83, à l'est par le lot n° 94 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14896 déposée le 11-7-90, Mme Ali Assana, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Houtigomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par le lot n° 204, au sud par le lot n° 207, à l'est par le lot n° 206 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14897, déposée le 11-7-90, M. Temanou Togbédjé Sotowou, profession de maître-tailleur, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Gbonvié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 43 ca, situé à Tokoin Dogbéavou, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 59, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 58 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14898 déposée le 13-7-90, M. d'Almeida Ayité Mawuko, profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Batomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Aflao Batomé, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Batomé et borné au nord par le lot n° 92, au sud

par le lot n° 98, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 94.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14899 déposée le 13-7-90, M. Kpowbie Ayénam, profession de directeur général adjoint de l'OPAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 02 a 49 ca situé à Agoè-Nyivé préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ahonkpoé et borné au nord par Promaïco et Kuala, au sud par Gaizo Komla et Kpowbie Ayénam, à l'est par Soadjédé Messan et à l'ouest par Promaïco et le titre foncier n° 19387 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14900 déposée le 16-7-90, M. Boko Kokuvi, profession d'employé de bureau en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Ablogamé n° 1, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 17 ca, situé à Tokoin-N'Kafu, Commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin N'Kafu et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14901 déposée le 17-7-90, M. Simtaya Hatéguena, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 06 ca, situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14902 déposée le 18-7-90, M. Alissutin Kodjo Dossouvi, profession de soudeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1853, au sud par le lot n° 1851, à l'est par le lot n° 1863 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14903 déposée le 19-7-90, M. Lao-Abalo Djonda, profession de directeur de "Togo Voyages", demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti et domicilié au 13, Rue du Grand Marché, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 92 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 807, au sud par le lot n° 805, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 798.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14904 déposée le 19-7-90, M. Kidifema Yao Assoti, profession de pharmacien, demeurant à Lomé et domicilié à Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 68 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 68, au sud par le lot n° 70, à l'est par le lot n° 59 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14905 déposée le 19-7-90, M. Ako C. Koffi, profession d'employé de banque U.T.B., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de

la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 10 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 275, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 281 et à l'ouest par le lot n° 279.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14906 déposée le 19-7-90, M. Kossi Itiblitse, profession de gendarme en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Totsigan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 9 a 88 ca situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 969, au sud par les lots n° 964 et 965, à l'est par les lots n° 966 bis et 968 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14907, déposée le 19-7-90, M. Mensah Labité Ganyo Néglokpé, profession de commerçant, demeurant à 1, rue Bon Pasteur-Bè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 05 ca, situé à Agoè-Nyivé Cacaveli, Commune de Lomé, connu sous le nom de Massouhoin Cacaveli et borné au nord par les lots n° 40 et 39, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14908 déposée le 19-7-90, M. Folligan Kangni, profession d'agent de commerce en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Solidarité, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Kuévi Dédé Ahoéfa, épouse Amorin, commerçante, demeurant au Gabon, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 67 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le

nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 233, au sud par le lot n° 231, à l'est par le Bd du Haho et à l'ouest par le lot n° 223.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14909 déposée le 19-7-90, M. Saba Y. Holala Manou, profession de déclarant en douanes à "Togo Voyages", demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 47 a 34 ca situé à Tsévié-Kpali, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kpoglonou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Tounyo Menyawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14910 déposée le 19-7-90, M. Saba Y. Holala Manou, profession de déclarant en douanes à "Togo Voyages", demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé-Assikpimé et borné au nord par le lot n° 33, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 36 et à l'ouest par le lot n° 34.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14911 déposée le 23-7-90, M. Kpebane Abdoulaye, profession de policier à la présidence, demeurant et domicilié à Hédzranawoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Bagnah Amadou Nasser, ingénieur des T.P. demeurant à Mango, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 92 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de N'Danida et borné au nord par le lot n° 650, au sud par le lot n° 654, à l'est par le lot n° 652 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Bagnah Amadou Nasser et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14912 déposée le 23-7-90, M. Le Blond L. Koffi, profession d'inspecteur en chef des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Le Blond M. Kodjo, employé de banque à la BAD à Abidjan, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Avédji et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par une réserve administrative et à l'ouest par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Le Blond M. Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14913 déposée le 23-7-90, M. Le Blond L. Koffi, profession d'inspecteur en chef des PTT en retraite, demeurant et domicilié à Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Le Blond M. Kodjo, employé de banque à la BAD à Abidjan, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 07 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao Awatamé et borné au nord par le lot n° 16, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 19 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Le Blond M. Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14914 déposée le 23-7-90, M. Le Blond L. Koffi, profession d'inspecteur en chef des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Le Blond M. Kodjo, employé de banque à la BAD à Abidjan, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 5, au sud et à l'ouest par les rues non dénommées, à l'est par le lot n° 12.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Le Blond M. Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14915 déposée le 23-7-90, Mme Ekon Akouavi, née Le Blond, profession de secrétaire dactylographe-SNI, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 21, et à l'est par le lot n° 20.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14916 déposée le 23-7-90, M. Le Blond L. Koffi, profession d'inspecteur en chef des P.T.T. en retraite, demeurant et domicilié à Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de M. Sessi Komi Mawuli, commerçant, demeurant à Abidjan, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 22 et à l'ouest par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Sessi Komi Mawuli et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14917 déposée le 23-7-90, Mlle Ahyi Ayikouélé, profession d'agent de commerce, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avédji et borné au nord par le lot n° 6, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14918 déposée le 23-7-90, Mlle Ahyi Akouélégan, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Avédji et borné au nord par le lot n° 9, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par le lot n° 14.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14919 déposée le 26-7-90, M. Bah-Traoré Baba-Dogo, profession d'étudiant, demeurant et domicilié à New York (USA), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 20 ca situé à Sokodé, commune de Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété de la collectivité Pangalam, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Wassungu Arta et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14920 déposée le 26-7-90, Mme Oureya Zeynabou, profession d'employée de banque à la BIAO, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Maman N'Danida et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 315, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 313.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14921 déposée le 26-7-90, Mlle Agbobli Akuavi Fianyonyu, profession d'employée à la Chambre de Commerce, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 00 ca situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Avédji-Soviépé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 257, à l'est par le lot n° 260 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14922 déposée le 26-7-90, Mme Tchelim Timbila, profession d'infirmière d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 13 ca situé à Klikamé, commune de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par la famille Djadoo Aklikokou, au sud et à l'ouest par des rues projetées.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.923 déposée le 26-7-90, Mlle Agbokou Abléwavi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 39 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 1462 et 1463, à l'est par le lot n° 1475 et à l'ouest par le lot n° 1473.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.924 déposée le 26-7-90, Mme Gozan Essi née Tchakpana, profession d'employée de banque à la BIAO, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une

contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao-Avedji-Anyigbé et borné au nord par les lots n° 823 et 824, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 822 et à l'ouest par le lot n° 820.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.925 déposée le 26-7-90, Mlle Awuku Tamakloé Abl Sétonam, profession de secrétaire de Direction à la SCIA, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1176, à l'est par le lot n° 1183 et à l'ouest par le lot n° 1181.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.926 déposée le 26-7-90, Mme Lawson Nadou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Houngigomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 95 a 23 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Togbamé et borné au nord par la propriété Efia Gbetoklou, au sud par la propriété Efia Magnon Gbetoklou, à l'est par la collectivité de Dalavé et à l'ouest par la propriété Djivon Azialété.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.927 déposée le 26-7-90, Mme Lawson Nadou, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Houngigomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Li-

vre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 76 a 50 ca, situé à Tsikplonou Kondji, préfecture du Zio, connu sous le nom de Togbamé et borné au nord par la propriété Lassey Adjété, au sud par la propriété Efia Gbetoklou, à l'est par les propriétés Efia Gbetoklou et Lawson Nadou et à l'ouest par la collectivité Djivon.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.928 déposée le 27-7-90, M. Kokuvi Afeaneku, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé-Totsivi Gblenkomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 24 ca, situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, connu sous le nom de Tsihé et borné au nord par M. Kpeku Gabiam, au sud par une rue non dénommée, à l'est par M. Mensah Agnitèvi et à l'ouest par M. A. Buaka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.929 déposée le 27-7-90, M. Souguite K. Yampotibe, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 16 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Kpegui et borné au nord par la rue de la CEET, au sud par un lot vide, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par une rue non dénommée et la propriété Abdoulaye.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.930 déposée le 30-7-90, Aladja Fatima Tidjani épouse Ganiou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Nyékoukonapoè, 57 Rue Tenega, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'im-

matriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 22 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 788, à l'est par le lot n° 798 et à l'ouest par le lot n° 797 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.931 déposée le 30-7-90, M. d'Ameida Amah, profession d'ingénieur électromécanicien, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Cébévito, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone centrale nord E-22 et borné au nord par le lot n° 590, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 593 et à l'ouest par le lot n° 589.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.932 déposée le 30-7-90, M. Alagnon Yawo Adzalede, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Kévè (E.P.P.), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n° 710 et 711, au sud par le lot n° 708, à l'est par le lot n° 716 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.933 déposée le 31-7-90, M. Kuéviakoé Povi Dovi, profession d'adjoint administratif en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Doulassamé, majeur non interdit jouissant de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 82 a 46 ca, situé à Alouénou Zogbé, préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Alouénou Zogbé (Kpeteto) et borné au nord par Sessou Kombey, au sud par Houngbeké Adadé, à l'est par Atokou H. et à l'ouest par Sessou Kombey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.934 déposée le 31-7-90, Mme Donyo G. Adzo, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Abovey, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par la propriété Atikpa Kaguna, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le T.F. n° 11751 RT et à l'ouest par la propriété Atikpa et le titre foncier n° 10585 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.935 déposée le 31-7-90, Mlle Akué Adoudé Amévi, profession de sage-femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Aflao-Totsi, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 83 ca, situé à Aflao Totsi, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao Totsi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 862, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 869.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.936 déposée le 31-7-90, M. Fabi Akani Messan Olympio, profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Pa de Souza, 91, Rue da Gloria, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 99 a 86 ca, situé à Dalavé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Tolokpoè et borné au nord et à l'ouest par la propriété Akakpo Atson Viwoto, au sud par le terrain de M. G. Ackey, à l'est par la collectivité de Kpomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 14.937 déposée le 31-7-90, M. de Souza Messan Biova, profession de Hôtelier à l'Hôtel 2 Février Sofitel, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 9 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 151, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 149.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Conservateur de la propriété foncière,
TATCHO Panessa

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le mardi 17 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 99 ca, connu sous le nom d'Atiéguou et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par la collectivité Gamado, dont l'immatricula-

tion a été demandée par M. Attisso Akoli, directeur d'entreprise demeurant à Lomé, 100, Rue de la Paix prolongée, mandataire de l'entreprise Radiateur Moderne, suivant réquisition du 17 juin 1986, n° 12559.

Le vendredi 15 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 59 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 41 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé, à l'ouest par le lot n° 42 et une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Essoboziwe Binizi, inspecteur des Finances à la direction de l'Economie (CASEF), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 septembre 1986, n° 12697.

Le jeudi 4 juin 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 64 ca, connu sous le nom d'Aflao-Batomé Tot-sivi et borné au nord par les lots n° 738 et 739, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 730 et à l'ouest par le lot n° 727, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hodabalo Bodjona, pharmacien, demeurant à Lomé (Togopharma), suivant réquisition du 7 novembre 1986, n° 12800.

Le vendredi 22 juin 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 98 ca, connu sous le nom de Humbi (Adougba) et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 42 et 43, dont l'immatriculation a été demandée par M. Doe Komla (Lubin), fonctionnaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 mars 1987, n° 12952.

Le jeudi 7 juin 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 86 ca, connu sous le nom d'Avédji Télessou et borné au nord par la route Adidogomé-Agouévè, au sud et à l'est par la propriété Apéhéwo Fiagnon Adidaglo et

à l'ouest par la propriété Afantchawo Djimado, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kombaté Kambiguidi, agent comptable à l'U.T.B. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 mai 1987, n° 13060.

Le vendredi 20 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 899, au sud par le lot n° 897, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 892, dont l'immatriculation a été demandée par M. Botsoe Hanno, mécanicien demeurant à Lomé, mandataire de M. Schuppius Ellom-Kodjo (William), diplomate, ambassadeur du Togo aux Etats-Unis d'Amérique, suivant réquisition n° 13120 du 6 juillet 1987.

Le mardi 31 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 00 ca, connu sous le nom d'Akpikamé et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 20, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 12, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agada Doussé, comptable demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 juillet 1987, n° 13155.

Le mercredi 4 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2610, au sud par le lot n° 2608, à l'est par le lot n° 2616 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kwame Meyisso, fonctionnaire demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 septembre 1987, n° 13217.

Le mercredi 27 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 15 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par la collectivité Gagbeto, à l'est par le lot n° 2, dont

l'immatriculation a été demandée par M. Takounadi Neyo, militaire demeurant à Lomé (Base marine nationale), suivant réquisition du 6 octobre 1987, n° 13261.

Le lundi 18 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 38 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2 et 4, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par M. Mawuko Ayivi Ajavon, professeur au Lycée de Tokoin en retraite, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} décembre 1987, n° 13331.

Le vendredi 6 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 64 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la collectivité Adadévi, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kowouvi B. Hoffer, directeur de Société, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 8 décembre 1987, n° 13351.

Le mercredi 5 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 00 ca, connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord, au sud et à l'ouest par la famille Koumedzra Assitévi, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M^c T. W. Lawson, avocat à la Cour, demeurant à Lomé, 31, Rue Kamina, conseil de Mme Adanfom Ahlimba Akouavi, commerçante à Lomé, suivant réquisition du 9 décembre 1987, n° 13354.

Le mercredi 20 juin 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 586 et 584, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Hunléde Dédégan Adodo, revendeuse, demeurant à Lomé, 80, Rue Dos-Reis, suivant réquisition du 16 décembre 1987, n° 13377.

Le mardi 5 juin 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 53 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 47 et 48, à l'est par le lot n° 46 et à l'ouest par le lot n° 44, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekué-Akpa Kanyi Mawulolo, fonctionnaire, demeurant à Accra (Ghana), suivant réquisition du 26 janvier 1988, n° 13421.

Le mercredi 11 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 97 ca, connu sous le nom d'Adoboukomé et borné au nord par la rue Dadzie, au sud par les propriétés (Fabien) Ajavon et (Robert) Gomez, à l'est par la propriété (Théophile) Mensah et à l'ouest par un passage, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbavon Wodoméglo (Stéphan), commerçant, demeurant à Lomé-Amoutivé, suivant réquisition du 27 janvier 1988, n° 13427.

Le vendredi 15 juin 1990 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 ha 67 a 42 ca, connu sous le nom de Kolo et borné au nord par la propriété Kwassi Kpadey, au sud et à l'est par les héritiers Nugah Komlan et à l'ouest par les propriétés Dey Kossivi et Amedame Kossi Assou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kokodoko Koami (ex David), contrôleur technique aux C.F.T. en retraite, demeurant à Lomé Bè-Kpota, suivant réquisition du 4 février 1988, n° 13443.

Le jeudi 14 juin 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié-Gbleto, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 81 a 37 ca, connu sous le nom d'Avetébé et borné au nord par la propriété Koffi Honou, au sud par la propriété Kokodoko Koami (réquisition n° 12202), à l'est par la propriété Guinou Koami et à l'ouest par le sieur Aziangbedji, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kokodoko Koami (ex David), contrôleur technique aux C.F.T. en retraite, demeurant à Lomé Bè-Kpota, suivant réquisition du 4 février 1988, n° 13444.

Le vendredi 1^{er} juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 3 a 46 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 850, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 848 et à l'ouest par le lot n° 847, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Yayra Akudé, infirmière à la STS demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 février 1988, n° 13448.

Le lundi 4 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par les lots n° 684 et 687, à l'ouest par une rue de 16 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjoyi W. Koffi, administrateur civil demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 février 1988, n° 13466.

Le vendredi 22 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 42 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 170, à l'est par le lot n° 176 bis et à l'ouest par le lot n° 175, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Adjalo Ama, revendeuse de bois, demeurant à Lomé-Tokoin Dogbéavou, suivant réquisition du 17 février 1988, n° 13476.

Le mercredi 20 juin 1990 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 84 a 32 ca, connu sous le nom de Zopomahé et borné au nord par la route Agoènyivé-Sanguéra, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kaka Avala, dont l'immatriculation a été demandée par M. David Ayao, docteur en médecine demeurant à Lomé-Hanoukopé, suivant réquisition du 2 mars 1988, n° 13493.

Le mardi 5 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de

12 a 76 ca, connu sous le nom d'Avédji Anyigbé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 273, à l'est par les lots n° 276 et 278, dont l'immatriculation a été demandée par M. Gozan B. Kossi, agent de la BCEAO, demeurant à Lomé-Tokoin Habitat, suivant réquisition du 18 avril 1988, n° 13587.

Le mardi 5 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Totsi et borné au nord et à l'ouest par les lots n° 44 et 47, au sud et à l'est par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Hillah Ayi Djodji, directeur administratif au Fonds de la CEDEAO, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 mai 1988, n° 13651.

Le mercredi 27 juin 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 1 a 40 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par le boulevard Gnassingbé Eyadéma, au sud par une rue de 12 mètres et à l'ouest par le lot n° 31, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Sanvee Kouamba Epévi, commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Kodjoviakopé, 15, Avenue Duisburg, suivant réquisition du 12-8-88, n° 13791.

Le vendredi 1^{er} juin 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 79 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord et à l'est par les lots n° 91 et 82, au sud et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Agbila Dogbé Sénamé Yawa, épouse Doumassi, agent à l'OPTT (ancienne Poste Centrale) demeurant à Lomé-Klikamé, suivant réquisition du 23 août 1988, n° 13803.

Le vendredi 1^{er} juin 1990 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 99 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2222, au sud par le lot n°

2220, à l'est par les lots n°s 2228 et 2229 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Yoko Adjovi Enyonam, employée de Bureau à l'OPAT demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, rue des Palmiers prolongée, suivant réquisition du 5-9-88, n° 13826.

Le mardi 3 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 52 ca, connu sous le nom de Totsivi-Batomé et borné au nord par le lot n° 334, au sud par le lot n° 330, à l'est par une rue en projet de 28 m et à l'ouest par le lot n° 331, dont l'immatriculation a été demandée par M. Aboulaye Mashoudou, informaticien demeurant à Lomé B.P. 2821, suivant réquisition du 8 septembre 1988, n° 13831.

Le vendredi 1^{er} juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Totsivi-Batomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 93, au sud par une rue non dénommée de 19 m, à l'est par le lot n° 84 et à l'ouest par le lot n° 82, dont l'immatriculation a été demandée par M. Bakobrihan Komi, technicien supérieur du Tourisme au ministère de l'environnement et du Tourisme à Lomé, suivant réquisition du 9-9-88, n° 13833.

Le jeudi 19 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain urbain, affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 68 ca, et borné au nord par le lot n° 1496, au sud par le lot n° 1492, à l'est par une rue en projet de 16 m et à l'ouest par une rue en projet de 10 m, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawani Adétchessi, commandant de la Force d'Intervention Rapide à Lomé-Tokoin (Garage Central) s/c de M. Amavi Ayité Hillah, Notaire à Lomé, suivant réquisition du 14-9-1988, n° 13 838.

Le mercredi 20 juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Akodessewa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 8, au sud par la propriété Danzouvi Avouzi, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 6, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houandja M. Codjo, mécanographe à NOPATO, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 septembre 1988, n° 13853.

Le mardi 19 juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Hédzranawoé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier sur lequel ont été édifiés des bâtiments à usage d'habitation, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 457, au sud par un passage de 5 mètres, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 449, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dovi Adjévi, entrepreneur-plombier, demeurant à Lomé — Lom'Nava, 25 Rue Gaffa, suivant réquisition du 27 septembre 1988, n° 13854.

Le vendredi 1^{er} juin 1990, à 8 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 98 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2461 bis et à l'ouest par le lot n° 2462, dont l'immatriculation a été demandée par M. Egbadè Tchoyi Badabouwè, informaticien à la CNSS, demeurant à Lomé-Tokoin-Doumassesse (en face de la Croix-Rouge, Transfusion sanguine), suivant réquisition du 5-10-88, n° 13 861.

Le vendredi 6 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 51, au sud par le lot n° 47, à l'est par le lot n° 48 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aouissi Lodé, secrétaire d'administration au ministère de l'Intérieur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2-11-88, n° 13901.

Le mercredi 11 juin 1990, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une conte-

nance de 33 ha 86 a 11 ca, connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord par les sieurs Nyadédjo Kobli, Dossa, Agbavito Egbla et Aloumon Abalo, au sud par le sieur Ayi, à l'est par les sieurs Aloumon Abalo, Kpéli Séméha, Sotomé Zankpé et la collectivité Yibokou et à l'ouest par les sieurs Dosseh, Akpéko Mawuényégan et les collectivités Gbedemah et Kpotchie Afanou, dont l'immatriculation a été demandée par M. Avitsinou Kossi Donko Dovie, ingénieur d'élevage à Lomé, mandataire de M. Gabada Mensah, propriétaire, demeurant à Tsévié-Wémé, suivant réquisition du 7-11-88, n° 13907.

Le lundi 2 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 16 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 937, à l'est par le lot n° 948 et à l'ouest par le lot n° 946, dont l'immatriculation a été demandée par M. Aithnard Do, ingénieur des Télécommunications, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 7-11-88, n° 13910.

Le mardi 3 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 31 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par la propriété Kayakoyo, au sud par le lot n° 6, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2, dont l'immatriculation a été demandée par M. Yovo Z. Aziablévi, receveur des P.T.T., demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 9-11-88, n° 13916.

Le mardi 24 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 13, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 11, dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbozouhoué Amito Yaovi Anato, ingénieur des Mines à la Direction Générale des Mines et de la Géologie (B.N.R.M.), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29-11-88, n° 13949.

Le vendredi 15 juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance de 3 a 61 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 77, au sud par une rue non dénommée de 28 mètres, à l'est par un passage de 8 mètres non dénommée et à l'ouest par le lot n° 76, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tokin Akakpo Kéti, sculpteur à l'Ecole professionnelle, demeurant à Lomé Tokoin-Gbadago, suivant réquisition du 5 décembre 1988, n° 13959.

Le jeudi 7 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Totsivi, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 06 ca, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par le lot n° 58, au sud par le lot n° 21, à l'est par une rue non dénommée de 21 mètres et à l'ouest par les lots n° 18 et 19, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Bonin Ameyo, née Quenum, enseignante, demeurant à Lomé, s/c M. Sah Kossivi Agbéko, DCNC-Lomé, suivant réquisition du 7 décembre 1988, n° 13961.

Le mardi 10 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 13 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par une rue non dénommée de 20 mètres, au sud par le lot n° 117, à l'est par le lot n° 118 et à l'ouest par le lot n° 114, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ajavon Ayikoélé, secrétaire de bureau, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti et domiciliée au 31 Rue du Chemin de Fer, mandataire de Mme Atayi Tame Dany Ayikoélé, suivant réquisition du 20 décembre 1988, n° 13999.

Le mercredi 20 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Agoènyivé Centrale Nord-Est et borné au nord par le lot n° 213, au sud et à l'ouest par une rue non dénommée et à l'est par le lot n° 216, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pocanam Benompe, professeur au CEG de Nyékonakpoè, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 20 décembre 1988, n° 14001.

Le vendredi 29 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain, ayant la forme d'un rectangle régulier, d'une

contenance de 4 a 02 ca, connu sous le nom de Fiové Démakpoè et borné au nord par le lot n° 1358, au sud par le lot n° 1359, à l'est par le lot n° 1360 et à l'ouest par une rue en projet de 14 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ouyayi Yassi, informaticien au chateau d'eau de Tokoin (RNET), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 janvier 1989, n° 14014.

Le lundi 30 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 85 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée de 16 mètres, au sud par le lot n° 810, à l'est par une rue non dénommée de 20 mètres et à l'ouest par le lot n° 799, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Soulé Guèdegbè, informaticien à la SNI, demeurant à Lomé, tél. : 21-62-25, suivant réquisition du 6 janvier 1989, n° 14022.

Le vendredi 13 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 8 a 80 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par les lots n° 2737 et 2738, au sud par le lot n° 2740, à l'est par une rue non dénommée de 28 mètres et à l'ouest par le lot n° 2734, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Creppy Messan, conseiller pédagogique, en retraite, demeurant à Abidjan, de passage à Lomé, suivant réquisition du 11 janvier 1989, n° 14025.

Le mercredi 18 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Agoe-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 31 ca, connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 316, au sud par une rue en projet de 14 mètres, à l'est par une rue en projet de 14 mètres et à l'ouest par le lot n° 319, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sehou Adjehou, comptable (C.C.G.), demeurant à Lomé Agoènyivé, tél. : 21-61-92, suivant réquisition du 11 janvier 1989, n° 14027.

Le vendredi 13 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une conte-

nance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 13, à l'est par le sieur Sossa Aholou Ali et à l'ouest par une rue de 14 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Domlan Ayayi Ayité Doumavor, agent d'Assiette à la direction des Impôts, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 janvier 1989, n° 14029.

Le jeudi 12 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 43 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet de 28 mètres, au sud par le lot n° 1891 bis, à l'est par le lot n° 1892 et à l'ouest par le lot n° 1890, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kueviakoe Aho Folly, employé de commerce, demeurant à Lomé s/c de M. Adadé Assiongbon, tél. : 21-50-50, suivant réquisition du 31 janvier 1989, n° 14050.

Le vendredi 13 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 59 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par la propriété Occansey, au sud par une rue non dénommée de 12 mètres, à l'est par la propriété Occansey, et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Laté Dovi Lawson, géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, mandataire de Mlle Attiba Dovi Djinyefa, secrétaire, suivant réquisition du 3 février 1989, n° 14062.

Le jeudi 12 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 90 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 454, au sud par le lot n° 452, à l'est par une rue non dénommée de 16 mètres et à l'ouest par le lot n° 448, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26 Rue Aniko Palako, pour M. Traoré Dermame Abdourazak, suivant réquisition du 3 février 1989, n° 14063.

Le jeudi 12 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de

8 a 40 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2156, au sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'est par le lot n° 2146 et à l'ouest par une rue non dénommée de 18 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Asad M. Kadi, commerçant, demeurant à Lomé Tokoin Hédzranawoé, représentant sa fille mineure, Mlle Kadi N. Kisita, écolière, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 février 1989, n° 14064.

Le lundi 4 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 97 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1093 bis, au sud par une rue en projet de 28 m. à l'est par une rue en projet de 18 m et à l'ouest par le lot n° 1076, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjo Amewanou Edoh, opérateur de cisaille, demeurant à Lomé Akodessewa Kpota, mandataire de Mme Aloughbavi Johnson, née Ketotsa, suivant réquisition du 3 février 1989, n° 14065.

Le lundi 18 juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 86 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 56, au sud et à l'est par des rues non dénommées de 14 mètres et à l'ouest par le lot n° 58, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sanni Ishola, ingénieur des Transports, demeurant à Lomé, 93 Boulevard du Mono, suivant réquisition du 7 février 1989, n° 14067.

Le mardi 5 juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1281, au sud par le lot n° 1283, à l'est par une rue non dénommée de 12 mètres et à l'ouest par le lot n° 1277, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kondo Akoli, soudeur, demeurant à Lomé-Tokoin, 216, Rue Gbadago Plateau (maison Nasar), suivant réquisition du 9 février 1989, n° 14073.

Le lundi 25 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une conte-

nance de 4 a 64 ca, connu sous le nom de Dossou-Kopé et borné au nord par le lot n° 62, au sud par une réserve administrative, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par une réserve administrative, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dokey Komla Amaah, assistant médical à Sokodé, s/c M. Attikossi Tete — Editogo, tél. : 21-61-06 — 21-61-08 — 21-37-18 — Lomé, suivant réquisition du 2 mars 1989, n° 14117.

Le mardi 10 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Demakpoé et borné au nord par le lot n° 1611, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1613 et à l'ouest par les lots n° 1608 et 1609, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Etey Têtêvi, enseignant à l'Université du Bénin à Lomé, s/c M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, suivant réquisition du 3 mars 1989, n° 14125.

Le lundi 11 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié Tekpo, préfecture du Zio, consistant en un terrain, ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 27 ha 58 a 89 ca, connu sous le nom de Lodoé et borné au nord par le surplus de la propriété Akakpo Gboga, au sud par la rivière Zio, à l'est par la propriété des sieurs Akakpo Gboga et Fiti Sapome et à l'ouest par la propriété de la collectivité Afidziesso et des héritiers Tengue, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Abbey Maté Kwame, directeur de société, tél. : 21-45-15, s/c M. Johnson Kodjo Essebbo, DCNC — Lomé, suivant réquisition du 3 mars 1989, n° 14127.

Le mercredi 4 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékonakpoé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 81 ca et borné au nord par la rue des Cocotiers, au sud par les T.F. 1454 et 1709, à l'est et à l'ouest par les héritiers Amarin, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayih F. Kinvi, instituteur en retraite, demeurant à Kpalimé, s/c de M^e Aquereburu Adjoa, notaire à Lomé, suivant réquisition du 17 mars 1989, n° 14140.

Le lundi 9 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de

5 a 25 ca, connu sous le nom de N'Tifafa et borné au nord par le lot n° 6, au sud par M. Gadeka, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par M. Klouvi, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Abbey Youwoélé Mawussi, revendeuse, demeurant à Lomé-Tokoin N'Tifafa, s/c de M. Lawson Djito Latévi, topographe à la STT, 26, Rue Aniko Palako — Lomé, suivant réquisition du 22 mars 1989, n° 14149.

Le vendredi 8 juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 35 a 99 ca, connu sous le nom de Gbenkomegan et borné au nord par la collectivité Ninyanu Amoussou, au sud par la collectivité Koffi Dzaka, à l'est par la propriété Edo Kozou et à l'ouest par la collectivité Danflisso Amoussou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ahiablé Kokou, chauffeur, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, s/c de M. Davon K. Fiavi, Service des Domaines-Lomé, suivant réquisition du 12 avril 1989, n° 14186.

Le mercredi 4 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1437, à l'est par le lot n° 1447 et à l'ouest par le lot n° 1445, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, mandataire de M. Aboudou Dermame Traoré, suivant réquisition du 14 avril 1989, n° 14191.

Le mardi 26 juin 1990, à 8 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gblenvié Tchati, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 ha 39 a 58 ca, connu sous le nom de Gadjépé et borné au nord par Apéti Komlavi, au sud par la collectivité Hounkpati Adéhénou, à l'est par Adokou Kodjo et à l'ouest par Séklé Adoyiko et Samon Kortho, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Apéti Komlavi, architecte, demeurant à Lomé, s/c de M. Anoumou Folly Té, géomètre à Lomé, 37, Rue Bugeaud, suivant réquisition du 17 avril 1989, n° 14195.

Le lundi 25 juin 1990, à 8 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gblenvié Tchati, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 ha 40 a 39 ca, connu sous le nom de Gadjépé et borné au nord par la propriété Adokou Kodjo, au sud par les propriétés Séklé Adoyiko, Dapé Gamon et Adokou Kodjo, à l'est par la propriété Adokou Kodjo et à l'ouest par la collectivité Adokou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Apéti Komlavi, architecte, demeurant à Lomé, s/c de M. Anoumou Folly Té, géomètre à Lomé, 37, Rue Bugeaud, suivant réquisition du 17 avril 1989, n° 14196.

Le lundi 4 juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 01 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par les lots n° 87 et 88, au sud par les lots n° 91 et 92, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Seko Kwasi Mensah Gaméli, pasteur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant à Lomé (Bloc Synodal) tél. : 21-46-69, suivant réquisition du 28 avril 1989, n° 14203.

Le lundi 18 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 31 ca, connu sous le nom d'Aflao-Soviépé et borné au nord par le lot n° 1306, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1304 bis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekpé Kokou, employé de banque, demeurant en France, 25, Rue St Gervais, 93500 Pantin, s/c de M. Brassier Hamid Polo, 29, Rue des Bergers — Lomé, s/c M^e Hillah, notaire, suivant réquisition du 28 avril 1989, n° 14206.

Le mercredi 4 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Amoutivé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 59 ca, connu sous le nom de Doulassamé et borné au nord et à l'est par Gavi Konou E., au sud par Koumondji Ayiga et à l'ouest par la rue de Paris prolongée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kossi Aladé, imprimeur, demeurant à Lomé, co-indivisaire de la succession Koffi Falana Aladé, s/c M^e Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé, suivant réquisition du 3 mai 1989, n° 14210.

Le jeudi 5 juillet 1990, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 78 a 51 ca, connu sous le nom de Kohé et borné au nord par la propriété Ayivor Komassi, au sud par la propriété Mlagani Kossi, à l'est par les propriétés Mlagani Kossi et Sagbadoli et à l'ouest par la collectivité Akpami Kokou, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adjoa Aquereburu, notaire, demeurant à Lomé, 43 Avenue de Calais, suivant réquisition du 3 mai 1989, n° 14211.

Le mardi 17 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 15 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'est par des passages de 6 mètres, au sud par le lot n° 91 et à l'ouest par le Boulevard du Zio, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yawo Koffi Amégan, imprimeur, demeurant à Lomé-Tokoin Hédzranawoé, s/c de M^c Dzonoukou, notaire à Lomé, suivant réquisition du 9 mai 1989, n° 14213.

Le mardi 31 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 682, au sud par le lot n° 680, à l'est par le lot n° 684 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuéviakoé Anani, directeur de société, demeurant à Lomé-Tokoin Hôpital — BP 2590, s/c de M. Essah, Sce des Domaines-Lomé, suivant réquisition du 10 mai 1989, n° 14218.

Le lundi 30 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 09 ca, connu sous le nom de Atsanti et borné au nord par le lot n° 510, au sud par le lot n° 508, à l'est par le lot n° 516 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuéviakoé Anani, directeur de société, demeurant à Lomé-Tokoin Hôpital — BP 2590, s/c de M. Essah, Domaines — Lomé, suivant réquisition du 10 mai 1989, n° 14219.

Le lundi 30 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance de 5 a 43 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 93, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 12, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuéviakoé Anani, directeur de Société, demeurant à Lomé Tokoin Hôpital, BP 2590, s/c de M. Essah, Service des Domaines — Lomé, suivant réquisition du 10 mai 1989, n° 14220.

Le lundi 02 juillet 1990, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Anié, préfecture de l'Ogou, consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 99 ca, connu sous le nom de Campement et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Boulali, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tété Agbékogni, commerçant gérant de la station BP, demeurant à Anié, s/c de M^c Adzowo Amorin, notaire à Lomé, suivant réquisition du 16 mai 1989, n° 14224.

Le jeudi 28 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 97 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 516 et à l'ouest par le lot n° 511, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sakpanegbati Tchontchoco, officier-mécanicien, demeurant à Lomé, Cité du Port, tél. 21-47-42, suivant réquisition du 17 mai 1989, n° 14227.

Le mardi 26 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 98 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 581, au sud par le lot n° 579, à l'est par un passage de 8 m et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Moustapha Bayor Kélani, directeur de société, demeurant à Lomé, s/c de M. Gninahi Harouna, Voirie — Lomé, suivant réquisition du 26 mai 1989, n° 14234.

Le mercredi 27 juin 1990, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Avétonou, sous-préfecture d'Agou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance de 22 ha 93 a 79 ca, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par la propriété Kodjovi, au sud par la propriété Sant'Anna, à l'est par la propriété Womas Koami et à l'ouest par la propriété Lawson Boemigan Maté, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbewornu Kwami, chef d'Agence « Nigeria Airways », demeurant à Lomé Aguiarkomé, 4, Rue Aklassou Adela, mandataire de M. Akitani-Bob Kokou, suivant réquisition du 29 mai 1989, n° 14236.

Le lundi 4 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 2074, à l'est par le lot n° 2076 et à l'ouest par les lots n° 1071 et 1072, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Awuté D. Kwassivi, délégué médical, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 111, Rue Kpetemey, tél. 21-55-87, suivant réquisition du 31 mai 1989, n° 14246.

Le mardi 3 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amaïzo Akouêté Djifa, ingénieur au Service National des Pistes Rurales (Togblékopé), demeurant à Lomé-Kpéhénou n° 2, suivant réquisition du 31 mai 1989, n° 14247.

Le mardi 12 juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 94 ca, connu sous le nom de Hédzranawé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 1093 et 1094, à l'est par le lot n° 1104 et à l'ouest par le lot n° 1101, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Logossou Dissou Comlan, agent d'entreprise SATOM, demeurant à Lomé-Tokoin, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, suivant réquisition du 1^{er} juin 1989, n° 14248.

Le mercredi 13 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance

de 6 a 18 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 15, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 18 et à l'ouest par le lot n° 20, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Logossou Akouavi Sampè, épouse Lawson, commerçante, demeurant à Lomé, quartier OCAM, s/c de M. Lawson Laté Dovi, 26, Rue Aniko Palako, suivant réquisition du 1^{er} juin 1989, n° 14249.

Le mercredi 13 juin 1990, à 7 h.30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 06 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2819, au sud par le lot n° 2817, à l'est par la route de Hédzranawoé et à l'ouest par le lot n° 2803, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Logossou Djodji, épouse Mensah, commerçante, demeurant à Lomé, Rue Gnogbo, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, Rue Aniko Palako, suivant réquisition du 1^{er} juin 1989, n° 14250.

Le mardi 26 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 50 ca, connu sous le nom de Tsihinu et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les propriétés Aguidi A. A. et Tengue A. et à l'ouest par une rue non dénommée et la propriété Aguidi A. A., dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Divo Ayaovi, agent technique de Santé en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin Gbadago, s/c de M. Divo A. Koamivi BCEAO-Lomé, tél. 21-53-84, suivant réquisition du 2 juin 1989, n° 14252.

Le mardi 31 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 a 63 ca, connu sous le nom de Trésor et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kagnaguine, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kombaté Lalli, médecin, demeurant à Logano, (Suisse), s/c de M. Nadjir Palamangue, tél. 21-75-34, suivant réquisition du 6 juin 1989, n° 14254.

Le mercredi 18 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une

contenance de 5 a 98 ca et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 283 et à l'ouest par le lot n° 230, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houmey Viossi, ingénieur agro-économiste, demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, 18, Rue de la Radio, suivant réquisition du 6 juin 1989, n° 14257.

Le mercredi 18 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 913, au sud par le lot n° 909, à l'est par le lot n° 912 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hotsiamé Kodjo Agbessi, dessinateur en bâtiment à la Voirie à Lomé, mandataire de M. Mawussi Kokou, maître menuisier, demeurant à Daloa (C.I.) suivant réquisition du 8 juin 1989, n° 14261.

Le vendredi 22 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 76 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 5, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest par le lot n° 3, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Koelher Amavi, employée de commerce, demeurant à Lomé, 24, Rue Kamina, s/c de M. Ocloo Déla, Service des Domaines — Lomé, suivant réquisition du 9 juin 1989, n° 14262.

Le vendredi 1^{er} juin 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Totsivi, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, connu sous le nom de Batomé et borné au nord par le lot n° 92, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 83 et à l'ouest par le lot n° 81, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Takouda Nignigaba Léda'ama, fonctionnaire à la Direction Générale de la Condition féminine, demeurant à Lomé, tél. 21-68-78, suivant réquisition du 14 juin 1989, n° 14269.

Le lundi 30 juillet 1990, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 97 ca et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées et au sud par les lots n° 50

et 51, dont l'immatriculation a été demandée par Maître Ahlonko Dovi, avocat à la Cour, demeurant à Lomé, 130, Boulevard du 13 Janvier, tél. 21-64-79, suivant réquisition du 19 juin 1989, n° 14273.

Le lundi 30 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 a 01 ca, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 23 et à l'ouest par les lots n° 17 et 20, dont l'immatriculation a été demandée par M. Ahlonko Dovi, avocat à la Cour à Lomé, 130, Boulevard du 13 Janvier, mandataire de M. Dovi Sanvi Kokou, élève, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juin 1989, n° 14274.

Le lundi 30 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 20 a 79 ca et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées et au sud par les lots n° 34 et 35, dont l'immatriculation a été demandée par M^c Ahlonko Dovi, avocat à la Cour à Lomé, 130, Boulevard du 13 Janvier, mandataire de Mlle Dovi Aflimba C., élève à Lomé, suivant réquisition du 19 juin 1989, n° 14275.

Le lundi 9 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 259 et à l'est par le lot n° 257, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hélégbé Ayawo Messan, ingénieur-informaticien, demeurant à Paris, s/c de Mme Eklou Héwovi Adodo Sedufia Lomé-Ahanoukopé, 19 bis, Rue Sodo, suivant réquisition du 29 juin 1989, n° 14289.

Le mardi 19 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 25 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1413, à l'est par les lots n° 1415 et 1421 et à l'ouest par le lot n° 1419, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Lovi Koffi Dzibodi, topographe, demeurant à Lomé, tél. B — 21-17-62 et D — 21-13-25, suivant réquisition du 30 juin 1989, n° 14292.

Le mardi 24 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 ha 30 a 48 ca, connu sous le nom de Seové et borné au nord par la collectivité Koliko, au sud par Fitti Djaka, à l'est par Safui Gabianou et à l'ouest par Bossou Kodé-gou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Awissi Dayoka, microbiologiste à l'Institut National d'Hygiène, demeurant à Lomé, tél. 21-57-92, suivant réquisition du 4 juillet 1989, n° 14297.

Le lundi 23 juillet 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 50 a 49 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1537 et 1538 et à l'ouest par les lots n°s 1527, 1528 et 1529, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Awissi Dayoka, microbiologiste à l'Institut National d'Hygiène et Mme, née Boucher Geneviève, demeurant ensemble à Lomé, suivant réquisition du 4 juillet 1989, n° 14298.

Le mercredi 20 juin 1990, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 69 ca, connu sous le nom de Dénouvuimé et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 8, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une ruelle de 8 m, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Aouté Koffi, commerçant, demeurant à Lomé Bè-Kpota, s/c de M. Sewodo Segbaya — SGGG — Lomé, suivant réquisition du 6 juillet 1989, n° 14299.

Le vendredi 22 juin 1990, à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 89 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1038, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1031 et à l'ouest par le lot n° 1030 A, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ahiakpor Massan F., commerçante, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe au 26, Rue Aniko Palako, suivant réquisition du 11 juillet 1989, n° 14307.

Le mardi 19 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 22 ca, connu sous le nom de Wuiti (Nukafu) et borné au nord par la rue de l'Université, au sud par un passage de 5 m, à l'est par les lots n°s 7 et 8 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Houdjo Kpognon, forgeron ajusteur, demeurant à Lomé-Bè Ahadjji Kpota s/c de M. Dovi Sewa DCNC - Lomé, suivant réquisition du 17 juillet 1989, n° 14316.

Le vendredi 22 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 584 et à l'est par le lot n° 583 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pinto Toyi Ahli Kouanvi, agronome, demeurant à Lomé-Wuiti - Tél. 21-79-71, suivant réquisition du 18 juillet 1989, n° 14319.

Le lundi 23 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 71 ca et borné au nord par M. Kindedji Kokou, au sud par M. Sodogah Kodjo, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par M. Oloufada Olaniyi ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur O. Oketonade, commerçant, demeurant à Lomé Nyékonakpoè, rue lagunaire, face Ecole primaire BOKA, suivant réquisition du 19 juillet 1989, n° 14324.

Le lundi 25 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 89 ca, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par la collectivité Dougan, au sud par le lot n° 236, à l'est par le lot n° 235 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assogba Codjo, comptable à Agoè-Nyivé Humbi, tél. 21-48-27, suivant réquisition du 19 juillet 1989, n° 14325.

Le jeudi 7 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 71 a 72 ca, connu sous le nom de Gblekomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Fiany ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ahianblé Kokou Sékoudi, agent retraité de la CNCA, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, tél. 21-52-99, suivant réquisition du 21 juillet 1989, n° 14328.

Le mardi 31 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 45 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 18, au sud par le lot n° 20, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuéviakoe Anani, directeur de Société, demeurant à Lomé, s/c de M. Essah Konu, Service des Domaines - Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1989, n° 14331.

Le lundi 2 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 24 ca, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 201, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 198 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Johnson P. Koffi administrateur des P.T.T. en retraite, demeurant à Lomé s/c de M. Johnson Fafadji, 50, Rue Jacob Adjallé-Lomé, suivant réquisition du 27 juillet 1989, n° 14341.

Le lundi 9 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 56 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1142, au sud par le lot n° 1140, à l'est par le lot n° 1141 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Esseh Wotsame, revendeuse, demeurant à Lomé-Bè Kpota, suivant réquisition du 27 juillet 1989, n° 14342.

Le vendredi 13 juillet 1990 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Djangblé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 54 a 87 ca, connu sous le nom de Poukédji et borné au nord par la propriété Yakass, au sud par la propriété Alodé Aziawossou, à l'est par les propriétés Apédo gbessé et Agbemaple Tamedzo et à l'ouest par la propriété Gakpe ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yakass A. Séwa, directeur de Société, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juillet 1989, n° 14344.

Le mercredi 11 juillet 1990 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 ha 70 a 39 ca connu sous le nom de Kpodjogbé et borné au nord par la propriété Agbavon Gadesso et la collectivité Dogbla, au sud par la collectivité Dogbla, à l'est par la route Dalavé-Adétikopé et à l'ouest par les collectivités Noumanyio Kakpodjé et Ataglo Badassou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yakass A. Séwa, directeur de Société, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juillet 1989, n° 14345.

Le jeudi 12 juillet 1990 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dalavé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 ha 11 a 00 ca connu sous le nom de Logomé et borné au nord par la propriété Agbalényo, au sud par la propriété Wodenu, à l'est par la propriété Bayité et à l'ouest par les propriétés Bayité et Agbodjalou ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Yakass A. Séwa, directeur de Société, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juillet 1989, n° 14346.

Le vendredi 29 juin 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 34 a 45 ca, connu sous le nom de Yokoé-Agblégan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété de la collectivité Ativon Kpètémé et au sud par la propriété Kouévidjin Assénku Akakpo ; dont l'immatriculation a été demandée par Messan, conseiller d'orientation, demeurant à Lomé Aflao-Gakli, suivant réquisition du 27 juillet 1989, n° 14347.

Le vendredi 29 juin 1990 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 35 a 82 ca, connu sous le nom de Yokoé-Agblégan et borné au nord par la propriété Kouévidjin Assénkou Akakpo, au sud et à l'est par la propriété de la collectivité Ativon Kpètémé et à l'ouest par la propriété de la collectivité Djidan Avudeka ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kouévidjin Akuélé, née Teko, commerçante, demeurant à Lomé-Aflao-Gakli, suivant réquisition du 27 juillet 1989, n° 14348.

Le vendredi 13 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 07 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord, et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 293 et à l'ouest par le lot n° 301 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Voulé Afiwa, née Grunitzky, revendeuse, demeurant à Lomé Aflao-Avenou s/c de M. Ramanou, tél. : 21-47-77, suivant réquisition du 28 juillet 1989, n° 14354.

Le mercredi 25 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 52 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1951, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1945 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Pagna Sikilna, employé à l'O.P.T.T., demeurant à Sotouboua s/c de M^c Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé, suivant réquisition du 8 août 1989, n° 14367.

Le lundi 23 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 14 a 96 ca et borné au nord par le lot n° 8, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Acouetey Adadé, inspecteur du Cadastre, demeurant à Lomé Aguiar-Komé, 22 Rue d'Aného, tél. 21-15-90, suivant réquisition du 9 août 1989, n° 14375.

Le vendredi 13 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 25 ca, connu sous le nom de Tokoin-Ouest et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Dadzie, au sud et à l'est par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbenouvon Klakégan, tâcheron bâtiment, demeurant à Agoè-Nyivé, B.P. 80503, suivant réquisition du 10 août 1989, n° 14379.

Le lundi 16 juillet 1990 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 63 ca, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par des héritiers Katé Hounkpetor; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbenouvon Klakégan, tâcheron-bâtiment, demeurant à Agoè-Nyivé, B.P. 80503, suivant réquisition du 10 août 1989, n° 14380.

Le lundi 16 juillet 1990 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 57 ca, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord et à l'ouest par des héritiers Katé Hounkpetor au sud et à l'est par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbenouvon Klakégan, tâcheron-bâtiment, demeurant à Agoè-Nyivé, B.P. 80503, suivant réquisition du 10 août 1989, n° 14381.

Le mardi 26 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 107 et à l'est par le lot n° 109; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akovi Kafui Adjé, topographe, demeurant à Lomé, 54 Avenue du 24 Janvier, suivant réquisition du 14 août 1989, n° 14388.

Le jeudi 14 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 16 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2228, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 2220, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Attiogbé Kodjo A. Soglohoun, employé à la Direction de la Cartographie Nationale et du Cadastre, demeurant à Lomé-Agbalépédogan, suivant réquisition du 16 août 1989, n° 14389.

Le vendredi 6 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 46 ca, connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 28, au sud par le lot n° 33, à l'est par les lots n° 30 et 32 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koffi Messan Ekué, gendarme, demeurant à Lomé s/c de M^c Aquereburu, notaire à Lomé, suivant réquisition du 17 août 1989, n° 14390.

Le mardi 12 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé; consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 14 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1008, au sud par le lot n° 1006, à l'est par le Boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 1000, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mme Tchalla Essodolomé, née Talle, sage-femme d'Etat demeurant à Lomé s/c de M. Yao Pali Tchalla, tél. 21-32-38, suivant réquisition du 21 août 1989, n° 14392.

Le mardi 12 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 54 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1 003, au sud par le lot n° 1 001, à l'est par le lot n° 1 009 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Tchalla Essodolomé, née Talle, sage-femme d'Etat, demeurant à Lomé, s/c de M. Yao Pali Tchalla, tél. 21-32-38, suivant réquisition du 21 août 1989, n° 14393.

Le jeudi 7 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 76 ca et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 42, à l'est par le lot n° 45 et à l'ouest par le lot n° 41, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adjallah Dossouvi, commerçant, demeurant à Lomé Bè-Kpota (Rue Dialo), mandataire de M. Akakpo Vinecolor, technicien avion R. K. à Dakar, suivant réquisition du 23 août 1989, n° 14398.

Le vendredi 15 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 73 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par le lot n° 13, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Brassier Amina Modénou, revendeuse, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, 29, Rue des Bergers, suivant réquisition du 29 août 1989, n° 14413.

Le mercredi 20 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 24 a 05 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 320 bis, au sud par le lot n° 324 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route Agoè-Nyivé-Sanguéra, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sant'Anna Racim, ingénieur Agronome, demeurant à Lomé, s/c de M. Gavitsè Komlan, institut National des Sols à Cacaveli, tél. 21-30-96, suivant réquisition du 30 août 1989, n° 14416.

Le lundi 18 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 55 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 1308, au sud par le lot n° 1304, à l'est par le lot n° 1307 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbomadji Komi Ekplom, comptable au ministère de l'Economie et des Finances, demeurant à Lomé Aflao-Gakli, suivant réquisition du 1^{er} septembre 1989, n° 14419.

Le lundi 25 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 29, au sud par les lots n° 32 et 33, à l'est par le lot n° 31 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djadja Avonyo Kodjovi, agent technique de Santé Anesthésiste au CHU, demeurant à Lomé, tél. 21-25-01, suivant réquisition du 4 septembre 1989, n° 14421.

Le mardi 19 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 21 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le T.F. n° 15945, au sud par un passage, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 387, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djadja Avonyo Kodjovi, agent technique de Santé Anesthésiste au CHU, demeurant à Lomé, tél. 21-25-01, suivant réquisition du 4 septembre 1989, n° 14422.

Le lundi 18 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 14 a 09 ca, connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par l'avenue du 30 août, à l'est par le lot n° 976 et à l'ouest par le lot n° 973, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbogbo Atsou, économiste demeurant à Lomé, 2, Rue des Sabliers, tél. 21-70-71, suivant réquisition du 4 septembre 1989, n° 14423.

Le mercredi 25 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 a 55 ca, connu sous le nom de Anagokomé et borné au nord par le T.F. 10.475, au sud par S. Akakpo et Afansi Akaye, à l'est par l'Avenue de la Libération et à l'ouest par Issoufou San-Tana, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mustapha Gibril-Bakari, comptable retraité, demeurant à Accra et domicilié à Lomé, 27, Avenue de la Libération, mandataire des héritiers A. Afanko Bakari, suivant réquisition du 6 septembre 1989, n° 14426.

Le mercredi 11 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1459, à l'est par le lot n° 1472 et à l'ouest par le lot n° 1470, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbekpo Kossi, topographe-dessinateur, demeurant à Lomé-Tokoin Séminaire, s/c de M. Akakpo V. Kokou, topographe à Lomé, 10, Rue de la Poudrière, suivant réquisition du 7 septembre 1989, n° 14430.

Le vendredi 6 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 55 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 92, au sud par le surplus du lot n° 91 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 91 bis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouami Cudjoe, agent de Banque, demeurant à Lomé, s/c de M^e Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé, suivant réquisition du 8 septembre 1989, n° 14432.

Le mardi 3 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 93 ca, connu sous le nom de Batomé-Totsivi et borné au nord par le lot n° 96, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 87 et à l'ouest par le lot n° 85, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Samlan Koffi, ingénieur à la Direction du Génie Rural, demeurant à Lomé, tél. 21-02-92, suivant réquisition du 8 septembre 1989, n° 14434.

Le mardi 3 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Batomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 97, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 88 et à l'ouest par le lot n° 86, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Kodjovi Délali Afiyovi, ingénieur adjoint d'Agriculture, demeurant à Lomé, tél. 21-67-00, suivant réquisition du 8 septembre 1989, n° 14435.

Le mardi 17 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 25 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1085, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1080 et à l'ouest par le lot n° 1078, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekouhoho Attisso, professeur à l'U.B., demeurant à Lomé-Klikamé, mandataire de M. Missiamy Messan Dodovi, étudiant demeurant en France, suivant réquisition du 12 septembre 1989, n° 14436.

Le jeudi 14 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 86 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1841, au sud par le lot n° 1840, à l'est par les lots n°s 1847 et 1848 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Amevor Sika, ménagère à Lomé Doulassamé, 22, Rue Piquelin, mandataire de Mlle Amevor L. Kafui, pharmacienne, demeurant en France, suivant réquisition du 12 septembre 1989, n° 14441.

Le lundi 9 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Zotou, au sud par une rue non dénommée et à l'est par un passage de 6 m, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Adouakonou Ablavi, revendeuse, demeurant à Lomé Kodjoviakopé, Avenue Duisburg s/c de M^e Adzowo Amorin, notaire à Lomé, suivant réquisition du 12 septembre 1989, n° 14442.

Le lundi 2 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kélégougan, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 30 a 00 ca et borné au nord par les lots n°s 2 et 3, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koffi Denozo Agopomé, contrôleur Financier en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin Doumassessé, Rue de l'Université, suivant réquisition du 13 septembre 1989, n° 14447.

Le mercredi 25 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 27 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 47, à l'est par le lot n° 54 et à l'ouest par le lot n° 52, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Oumogou Abiba, commerçante, demeurant à Lomé Aflao-Gakli, tél. 21-34-37, suivant réquisition du 15 septembre 1989, n° 14448.

Le mercredi 27 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 19 ca, connu sous le nom de Centre et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété Aboni, à l'est par le lot n° 456 et à l'ouest par le lot n° 458, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur El Hadj Dan Merogo Salé, commerçant à Lomé-Tokoin Séminaire, tél. : 21-12-01, 21-40-27, domicile 21-39-75, suivant réquisition du 15 septembre 1989, n° 14450.

Le mercredi 25 juillet 1990 à 8 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aképé, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 23 a 31 ca, connu sous le nom de Tanvéme et borné au nord par Dodor Sodjedo, au sud par Ahou Awatsopé, à l'est par Alah Kokou et Adetsi Agbassa et à l'ouest par Zigan Sowadan, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Homawoo Anani Kokougan, enseignant demeurant à Lomé, quartier OCAM, Rue Dogbé, tél. 21-19-38, mandataire de M. Kobla L. Doe, propriétaire demeurant à Washington DC, suivant réquisition du 19 septembre 1989, n° 14454.

Le mercredi 13 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 46 a 67 ca, connu sous le nom de Gblenkomé et borné au nord par les lots n° 2 bis et 5, au sud par la route Yokoè-Gblenkomé-Adidogomé, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ayivon Atsupi Délali, sage-femme au CHU, demeurant à Lomé, tél. 21-25-01, poste 291, suivant réquisition du 21 septembre 1989, n° 14458.

Le jeudi 12 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 74 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 113, au sud par le lot n° 111, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la route de Hédzranawoè, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kuwonou Komlan Heteku, contrôleur principal des Douanes en retraite, demeurant à Lomé, 8, Rue de la Kozah, mandataire de M. Kuwonou Yaovi Dodji, suivant réquisition du 26 septembre 1989, n° 14464.

Le jeudi 28 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 01 ca, et borné au nord et à l'ouest par la propriété de la collectivité Housrovi, au sud par une rue non dénommée et à l'est par le lot n° 3, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Koassi Ahlonko Bruce, comptable mécanographe, demeurant au Gabon, s/c de M. Sewa Dovi DCNC, Lomé, suivant réquisition du 27 septembre 1989, n° 14468.

Le jeudi 28 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 66 ca, connu sous le nom d'Avépozo (Wégo) et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 3 bis et à l'ouest par le lot n° 2, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchoklo Komlavi, agent manutentionnaire au Port Autonome de Lomé y demeurant s/c Mme Nicoue Akoko, service des Domaines, Lomé, suivant réquisition du 28 septembre 1989, n° 14471.

Le jeudi 14 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 91 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 31 et à l'est par le lot n° 39, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ayivon Atsupi Délali, sage-femme au CHU, demeurant à Lomé, 35, Rue de la Victoire (tél. 21-55-00 Mme Zollan), suivant réquisition du 28 septembre 1989, n° 14472.

Le jeudi 28 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 36 ca, connu sous le nom d'Avepozo et borné au nord par une rue en projet, au sud par un lot non identifié, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 1, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Afanou Komlan Fafamé, conservateur des bibliothèques, demeurant à Lomé Bè, Pa de Souza s/c de Mme Nicoue Akoko, service des Domaines, Lomé, suivant réquisition du 28 septembre 1989, n° 14473.

Le jeudi 19 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 80 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 297, au sud par les lots n° 304 et 305, à l'est par les lots n° 299 et 302 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Deffon Sédami, épouse Kouévi, institutrice adjointe, demeurant à Lomé, tél. 21-56-18, mandataire de M. Deffon C. Ayawo, gestionnaire en France, suivant réquisition du 28 septembre 1989, n° 14474.

Le lundi 9 juillet 1990 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 31 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 361 et à l'ouest par le lot n° 359, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bawoum Essoloani, ingénieur des Forêts et Chasses à la direction de Législation Agro-Foncière, demeurant à Lomé tél. 21-56-68, suivant réquisition du 29 septembre 1989, n° 14476.

Le jeudi 19 juillet 1990 à 7 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 14 a 01 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 280, au sud par le lot n° 287, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 282 et 285, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpankou Messan, militaire, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé, tél. 21-20-15 et 21-20-18 (Maison du RPT), suivant réquisition du 3 octobre 1989, n° 14483.

Le jeudi 19 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 a 40 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 686 et 688 et à l'ouest par une rue non dénommée et le lot n° 682, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpankou Messan, militaire, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé, tél. : 21-20-15 et 21-20-18, (Maison du RPT), suivant réquisition du 3 octobre 1989, n° 14484.

Le vendredi 20 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 13 a 15 ca, connu sous le nom de Kpémé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Mlatawu Golu, au sud par la propriété Noglo Kokou et à l'est par la route de Mission-Tové Agoè-Nyivé, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Hiamabé Essi, épouse Assila, employée à la B.T.C.I., demeurant à Lomé, (tél. 21-46-41), suivant réquisition du 12 octobre 1989, n° 14503.

Le mardi 12 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 01 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 280, au sud par le lot n° 287, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 282 et 285, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adjmagbo Ayélo, épouse Mensah, ingénieur agronome au service des Espaces Verts (ministère de l'Environnement) tél. 21-43-32, suivant réquisition du 11 octobre 1989, n° 14500.

Le lundi 18 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 1293, au sud par les lots n° 1288 et 1289, à l'est par le lot n° 1292 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Eklou-Sadzi Komlan, comptable, demeurant à Lomé Aflao-Totsi, tél. 21-14-67, suivant réquisition du 12 octobre 1989, n° 14501.

Le lundi 11 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 4, à l'est par le lot n° 6 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Kafui E. Anthony, revendeuse, demeurant à Lomé, Rue du Grand Marché N° 23, suivant réquisition du 12 octobre 1989, n° 14502.

Le vendredi 29 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 28 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par le lot n° 221, au sud par le lot n° 225, à l'est par le lot n° 223 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Ramanou Adétayo Mawussi, propriétaire demeurant à Lomé, s/c de M. Badjéné Yao topographe à Lomé, 12, Rue Gnémégnah, tél. 21-43-81, suivant réquisition du 23 octobre 1989, n° 14514.

Le vendredi 29 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 38 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par les lots n° 222 et 223, au sud par le lot n° 226, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 225, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Djadou Adémoyiwa Améyo née Biokou, ménagère, demeurant à Lomé, s/c de M. Badjéné Yao, Topographe à Lomé, 12, Rue Gnémégnah, tél. 21-43-81, suivant réquisition du 23 octobre 1989, n° 14515.

Le jeudi 28 juin 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 89 ca, connu sous le nom de Gbonvé et borné au nord par le lot n° 22, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 25 et à l'ouest par le lot n° 21, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Beketi Kpatcha, gendarme demeurant à Lomé, tél. : 21-00-64 et 21-27-01, suivant réquisition du 26 octobre 1989, n° 14516.

Le mercredi 4 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 1437 et 1438, à l'est par le lot n° 1448 et à l'ouest par le lot n° 1445, dont l'immatriculation a été demandée par le commandant Nimon Ouadja, officier des Sapeurs-Pompiers, demeurant à Lomé, tél. 21-67-06, suivant réquisition du 26 octobre 1989, n° 14517.

Le lundi 16 juillet 1990 à 10 heures 00, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 10 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 39, au sud par le lot n° 41, à l'est par le lot n° 40 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Afoudji Yawa, commerçante, demeurant à Lomé, s/c Mme Akemakou Ahoefa, service des Domaines, Lomé, suivant réquisition du 26 octobre 1989, n° 14521.

Le lundi 16 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 00 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par les lots n° 3 et 4, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par les lots n° 2 et 9, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Eboahun Dossa, comptable, demeurant à Abidjan, s/c de M. Eklou Gozo, tél : 21-05-24, suivant réquisition du 27 octobre 1989, n° 14522.

Le lundi 25 juin 1990 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 53 a 88 ca, connu sous le nom de Kpéta et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la route Kpalimé-Lomé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ouattara A. Abdoul Karim, commerçant à Lomé, 12, Avenue Maman N'Danida, tél. 21-18-34, suivant réquisition du 30 octobre 1989, n° 14524.

Le mardi 24 Juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kanyikopé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier,

d'une contenance de 4 a 55 ca et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Baraboza Abalo Nourondini et au sud par Sotoe Fiadzigbe, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Aziaba Anani Kpatagnon, gérant de la Société COMET Accus, demeurant à Lomé Akodesséwa, Boulevard Houphouët-Boigny, s/c de M^c Koffi Dossou, suivant réquisition du 30 octobre 1989, n° 14528.

Le vendredi 6 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 17 a 13 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 54, au sud par le lot n° 6 bis, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 5, 4, 6, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouami A. Cudjoe, agent de Banque, demeurant à Lomé, s/c M^c Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé, suivant réquisition du 31 octobre 1989, n° 14531.

Le vendredi 6 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 22 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par la propriété A. Kouami Cudjoe, au sud par le lot n° 8, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 6 et 7, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kouami A. Cudjoe, agent de Banque, demeurant à Lomé, s/c M^c Adjoa Aquereburu, notaire à Lomé, suivant réquisition du 31 octobre 1989, n° 14532.

Le mercredi 27 juin 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2739 et à l'est par le lot n° 2748, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Taïrou Adéola Amoudatou, assistante médicale, de-

meurant à Lomé-Amoutivé, s/c M. Ayessou Adadé, DCN - Lomé, suivant réquisition du 31 octobre 1989, n° 14533.

Le mardi 17 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a 94 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 22, à l'est par les lots n° 20 et 21 et à l'ouest par les lots n° 18 et 23, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mosso Kpanté, inspecteur de l'Education Nationale en retraite, demeurant à Lomé, s/c Mme Mosso Tchotchovi, IREDD Maritime, Lomé, tél. 21-06-96, suivant réquisition du 31 octobre 1989, n° 14534.

Le vendredi 20 juillet 1990 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 42 a 07 ca, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Aziagbede Afangbedji, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adjeh-Kpe Amébada, directeur de l'entreprise "Chantiers Modernes", demeurant à Lomé Tokoin Nukafu, tél. B 21-22-10 D 21-16-44, suivant réquisition du 31 octobre 1989, n° 14535.

Le jeudi 5 juillet 1990 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 08 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 12 et à l'est par le lot n° 18, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adjeh-Kpe Amébada, directeur de l'entreprise "Chantiers Modernes", demeurant à Lomé-Tokoin Nukafu, tél. B 21-22-10, D. 21-16-44, suivant réquisition du 31 octobre 1989, n° 14536.

Conservateur de la propriété foncière,

Tatcho Panessa

